

## **COMPTE RENDU du** **CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mars 2022**

Début du conseil municipal : 18h31

### **Présents :**

M le maire, Pierre GRISELIN

Mme Ludivine FABRE, M David JEANJEAN, M Emmanuel DEMONCHY, Mme Lydie SCHENCK, Mme Thérèse RIBENNES, Mme Géraldine THOMAS, M Valéry BEAUVILLAIN, M Gwenaël BRUGNANS, M Camille NOURRIT

### **Absents excusés :**

Mme Danielle LACAZE => Procuration à Mme Géraldine THOMAS

Mme Elisabeth FERNANDEZ => Procuration à Mme Thérèse RIBENNES

M Laurent TRONNET => Procuration à Mme Lydie SCHENCK

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil du 27 janvier 2022
- Election d'un nouveau délégué au syndicat du Cammaou
- Création d'un nouveau poste sur le tableau des effectifs (non occupé)
- Adoption du devis du futur panneau lumineux à l'entrée du village
- Subvention à accorder à l'Ukraine
- Questions diverses

### **POINT 1 : Désignation d'un secrétaire de séance**

M le maire demande un volontaire.

Géraldine THOMAS est désignée secrétaire de séance.

### **POINT 2 : Approbation du compte rendu du conseil du 27 janvier 2022**

Votes Contre : 6 (L. SCHENCK, D. LACAZE, T. RIBENNES, E. FERNANDEZ, G. THOMAS, L. TRONNET)

Abstentions : 0

Votes Pour : 7

*Le compte rendu du conseil du 27 janvier 2022 est approuvé à la majorité.*

### **POINT 3 : Election d'un nouveau délégué au syndicat du Cammaou**

M le maire fait un rapide historique sur les derniers événements et la démission de Ludivine FABRE le 15 février 2022.

Etaient élus au CAMMAOU :

⇒ Titulaires : Pierre GRISELIN, Ludivine FABRE, Danielle LACAZE, Emmanuel DEMONCHY.

⇒ Suppléants : Camille NOURRIT, Valéry BEAUVILLAIN, Lydie SCHENCK, Laurent TRONNET.

M le maire raconte les derniers évènements : Factures VEOLIA / Collectif. Il a rencontré le collectif lors de la première réunion au parc. Il leur a proposé de disposer de la salle du plan pour les prochaines réunions. Suite à la démission de Ludivine FABRE, il faut la remplacer et élire un nouveau représentant de ST SERIES au Cammaou.

M le maire demande qui se présente.

Seul M David JEANJEAN se porte candidat. Il a assisté à la dernière réunion du collectif pour représenter le conseil municipal.

M David JEANJEAN dit qu'il se présentera également comme vice-président.

M. le maire demande si d'autres élus seraient intéressés : aucun.

On passe au vote : *M David JEANJEAN est élu à l'unanimité comme titulaire au CAMMAOU.*

#### **POINT 4 : Création d'un nouveau poste sur le tableau des effectifs (non occupé)**

M le maire explique : il s'agit ici de créer un poste de titulaire suite à un jugement rendu sur un dépôt de plainte issu du précédent mandat.

Le conseil municipal n'a donc pas vraiment le choix.

M Camille NOURRIT pose la question sur les risques éventuels. Une discussion s'en suit.

On passe au vote : *la création du poste de titulaire est votée à l'unanimité.*

#### **POINT 5 : Adoption du devis du futur panneau lumineux à l'entrée du village**

M le maire donne la parole à David JEANJEAN. Celui-ci détaille les différents produits envisagés et les différents devis demandés.

A la fin, il restait 3 devis et un devis présentait la meilleure offre sur les divers points : produit proposé, tarif, coût maintenance, garantie. Il s'agit du devis LUMIPLAN.

Il s'agit d'un panneau lumineux double face qui sera positionné à l'entrée du village près du Cédez le passage à coté du parc.

Mme Thérèse RIBENNES pose des questions sur le contenu des diffusions. M David JEANJEAN lui répond. Mme Thérèse RIBENNES déplore le coût du panneau et fait un parallèle avec les fermetures de la mairie aux horaires d'ouverture, ce qui la préoccupe davantage.

Votes Contre : 6 (T. RIBENNES, V. BEAUVILLAIN, L. TRONNET, L. SCHENCK, E. FERNANDEZ, D. LACAZE)

Abstentions : 0

Vote pour : 7

*L'adoption de devis du futur panneau lumineux LUMIPLAN à l'entrée du village est votée à la majorité.*

#### **POINT 6 : Subvention à accorder à l'Ukraine**

M le maire donne des exemples de participations des communes voisines et explique comment cette subvention va être versée aux Ukrainiens (via l'AMF).

Après délibération, la CCPL devrait verser 5000 €.

Discussion autour du montant, difficile de donner un montant. Divers montants sont proposés.

M le maire tranche et nous demande de nous positionner sur la somme de 1.000€.

On passe au vote : *la subvention de 1000€ d'aide aux ukrainiens est votée à l'unanimité.*

#### **POINT 7 : Questions diverses**

M le maire informe le conseil qu'il a été nommé vice-président du PETR, il dit que sa présence au PETR est bénéfique pour ST SERIES.

Fin du conseil municipal : 19h20.